

## COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE DIX LE VINGT CINQ FEVRIER (25/02/2010)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 Février 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire, Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Adjoints, M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUd, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES : Mme Marie DOURLENT (représentée par M. Alain JEAN) Adjointe, M. Franck BOUSQUET (Représenté par Mme Estelle HEMMAMI), Mme Christine FANFELLE, (représentée par Mme Christine LASSALLE), Mme Carine NICODEME (représentée par M GAUTHIER), Mme Nathalie GALHO (représentée par M BENECH), **Conseillers Municipaux**

Etaient Absents Excusés : M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Patrice CHARLES **Conseillers Municipaux**

Mme Odile MARTY-MOTHEs est nommée secrétaire de séance.

**17 - 25-02-2010**

**ENREGISTREMENT A L'INPI DE LA MARQUE « COVOITURONS SUR LE  
POUCE »**

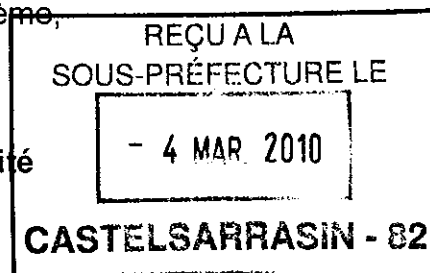
**Considérant** l'aspect novateur du projet initié par la ville de Moissac,

**Considérant** la volonté de développement de projet similaire par d'autres collectivités

**Considérant** la nécessité pour la ville de Moissac de faire respecter l'idée de service collectif ainsi qu'une juste utilisation du nom « «Covoiturons sur le pouce » par les éventuelles communes qui souhaitent développer un tel système,

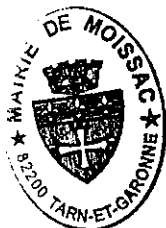
Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité**



**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire d'enregistrer à l'INPI la marque  
« Covoiturons sur le pouce »

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents afférents à cette demande  
d'enregistrement.



Pour copie conforme  
Moissac le 1<sup>er</sup> mars 2010

Le Maire  
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :

REÇU A LA  
SOUS-PRÉFECTURE LE  
- 4 MAR 2010  
CASTELSARRASIN - 82